

Suite à notre entretien téléphonique de ce jour, veuillez trouver ci-dessous quelques précisions sur notre groupe ainsi qu'une présentation de nos produits d'épargne 2022 disponibles actuellement.



Qui sommes-nous et quels sont nos objectifs ?

BNP Paribas annonce le rachat de Compte-NiCKEL

A la suite du protocole d'accord conclu et de l'obtention des autorisations réglementaires, BNP Paribas a finalisé le 12 juillet l'acquisition de 89.1% de Compte-Nickel, et prévoit de porter sa participation à 95% avant la fin de l'année 2017.

Dès le début, notre objectif était de créer un portefeuille complexe et flexible de services financiers qui répondrait à tout moment aux exigences croissantes et changeantes du marché des clients. Nous avons systématiquement développé et amélioré la gamme de services et d'offres pour les services de base. Aujourd'hui, les clients particuliers et professionnels disposent d'un large éventail d'options dans les domaines classiques du leasing, du financement et de l'assurance. Toujours combinée avec un gain supplémentaire de flexibilité financière, de sécurité de planification et d'efficacité économique. Notre objectif est d'obtenir plus pour nos clients dans toutes les questions d'argent. C'est pourquoi nous avons continuellement élargi les possibilités de placement pour inclure des produits avec des taux d'intérêt sûrs, des formes d'épargne attrayantes et des fonds de placement offrant de nombreuses opportunités. En particulier, ce que nous faisons pour vous, la confiance, la sécurité et le partenariat sont les valeurs que nous suivons.

OFFRE VALABLE JUSQU'AU 31/05/2022

Livret NiCKEL

2.20%

(Net d'impôt)

Capital garanti

Ouverture/Fermeture sans aucun
frais

Option de revenus mensuels
Gestion facile et accès en ligne
illimité

Capital disponible

Min: 5 000€ Max: 100 000€

80 Euros prime d'ouverture - pas
de frais d'ouverture voir date
limite

Livret NiCKEL +

3.76%

(Net d'impôt)

Capital garanti.

Ouverture/Fermeture sans aucun
frais.

Option de revenus mensuels
Gestion facile et accès en ligne
illimité

Capital bloqué 12 mois

Min: 10 000€ Max: 100 000€

Prime d'ouverture 100 Euros -
pas de frais d'ouverture voir date
limite

DEVENIR CLIENT ?

Afin de vérifier votre éligibilité avant l'ouverture de votre livret, et de respecter les exigences réglementaires qui nous incombent. Nous vous prions de bien vouloir nous adresser par retour de mail les documents suivants:

Une pièce d'identité recto-verso.



Antoine ROSSI : Gestionnaire de compte NiCKEL

a.rossi@nickelfronline.com

Ligne direct

04.65.40.41.22

**GARANTIE DES DÉPÔTS : COMMENT VOTRE ARGENT
EST PROTÉGÉ SUR VOTRE LIVRET NiCKEL ?**



**FONDS DE GARANTIE
DES DÉPÔTS ET
DE RÉOLUTION**

Votre argent est protégé

**“Si NiCKEL devait faire faillite, pourrais-je récupérer mon argent ?” Voilà une question que vous vous êtes peut-être déjà posée depuis que vous êtes client NiCKEL. On y répond aujourd’hui !
Vous êtes prêt ? Go !**

#1 Comment NiCKEL protège vos avoirs ?

Chez NiCKEL votre argent est "séquestré", comme l’impose la réglementation, sur un compte dit de “cantonnement” ouvert auprès de nos banques partenaires

Donc autant vous rassurer tout de suite sur le sujet, vos fonds sont bien sécurisés de bout en bout ! Le compte de cantonnement n’est soumis à aucune fluctuation, ce compte ne sert pas à réinvestir votre argent

mais uniquement à le protéger.

#2 Qu'est-ce qu'un compte de cantonnement et pourquoi les établissements d'investissement doivent en disposer d'un ?

Pour sécuriser les dépôts effectués par leurs clients, les établissements de paiement (établissements tels que NiCKEL) sont tenus d'ouvrir un compte de cantonnement auprès d'un établissement de crédit (banque traditionnelle par exemple) pour y séquestrer les fonds déposés par ses clients. Ce compte de cantonnement est un compte "gelé" qui permet de séparer les fonds propres de l'entreprise, des fonds déposés par les clients.

En quoi le compte de cantonnement protège les clients des établissements de paiement ?

Si l'établissement de paiement fait malheureusement faillite, l'argent de ses clients est protégé, car conservé à part de ses fonds propres.

Si c'est la banque qui détient le compte de cantonnement qui fait faillite, les clients de l'établissement de paiement seront assurés de récupérer jusqu'à 100 000€ par livret.

A la différence des établissements de paiements, les établissements de crédits doivent adhérer au [Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution \(FGDR\)](#). Cela assure les clients de ces établissements de récupérer au maximum 100 000€ par compte détenu.